



Camping Le Perpetuum

Les conditions de paiement

Le camping le Perpetuum vous accueille pour vos séjours en mobil-home ou en camping de mai à octobre. Vous trouverez ci-dessous les modalités de paiement pour ces deux types de séjour.

✓ Les séjours en mobil home :

Pour les séjours en mobil home (dont vous trouverez les tarifs sur notre site internet), il vous sera demandé un acompte dès votre réservation, afin de valider votre place. Cet acompte correspond à 25% du montant total + 12 € de frais de dossier. Ensuite, aucun échelonnage particulier n'est à suivre, nous vous demandons simplement de bien vouloir régler la totalité de votre séjour au minimum 30 jours avant le début de votre séjour (pour plus d'information, vous pouvez vous référer aux conditions générales de vente). Le paiement peut s'effectuer par virement bancaire, chèque ou chèques vacances.

✓ Les séjours sur emplacement :

Pour les séjours en tente, caravane ou camping-car, le paiement de votre séjour s'effectuera la veille de votre départ, ceci afin d'ajuster le prix en fonction du temps que vous êtes restés. Lorsque vous effectuez une réservation pour un emplacement (comme il est conseillé en Juillet et en Août) vous aurez à verser un acompte de 112 € afin de confirmer votre réservation. Le paiement peut s'effectuer par virement bancaire, chèque ou chèques vacances. Si vous souhaitez effectuer le paiement de votre solde par virement bancaire, merci de le faire au minimum une semaine avant votre départ, afin que nous puissions le vérifier sur notre compte en banque.

Toute l'équipe du Perpetuum vous attend !

Merci de nous avoir confié vos vacances, et à très bientôt au camping

Le Perpetuum

Conditions Générales de Location

Toute demande de commande passée sur le site Internet ou par courrier constitue la formation d'un contrat conclu à distance, et implique nécessairement l'acceptation, sans restriction ni réserve, de votre part, des présentes conditions. Si ces conditions venaient à ne pas être respectées par l'une des deux parties concluantes, le tribunal compétent pour gérer ce litige serait celui de Dordogne.

L'éco participation est de 0,20€/personne/nuit, elle est à rajouter au montant du séjour. Le montant de l'acompte est égal à 25% du montant du séjour + 14€ de frais de dossier. Dès réception du bulletin de réservation, le camping vous adressera une confirmation de réservation. Le solde sera versé 30 jours avant votre arrivée pour les séjours du 29/06 au 31/8. Pour les autres dates, le règlement se fera le premier jour des vacances. Le jour de l'arrivée, il vous sera demandé deux cautions : une de 100 € et la seconde de 70€. Aucun départ anticipé ou retard à l'arrivée ne sera remboursé.

La caution vous sera restituée à votre départ après état des lieux, sauf dégradation. Le nettoyage est à la charge du locataire (sauf forfait ménage). En fin de séjour, la location doit être parfaitement propre. Dans le cas contraire, une participation financière de 70 euros sera déduite de votre caution.

Si le locataire désire partir la nuit, l'état des lieux sera fait sans sa présence et la caution sera restituée la semaine suivante par courrier postal.

En haute saison (du 1/7 au 31/8), Les arrivées se font à partir du samedi 15h et les départs le samedi avant 10h. En basse saison, nous pouvons nous adapter à vos horaires suivant les disponibilités.

L'accès au logement pourrait être refusé en cas d'attitude perturbatrice de clients, contraire au calme et à la sérénité du site.

Les animaux sont strictement interdits à l'intérieur des locatifs.

- **Garanti Annulation**

Nous proposons l'assurance annulation comprise avec la carte FFCC (Fédération Française de camping et de caravaning) à souscrire directement auprès d'eux :

FFCC
78, rue de rivoli
75004 Paris

Tél : 01.42.72.84.08- mail : info@ffcc.fr ou via le lien suivant : <https://www.ffcc.fr/59/carte-de-membre>

- **Frais d'annulation sans garantie**

Si votre annulation intervient :

- Plus de 60 jours avant votre séjour 10% du montant total de votre séjour.
- Entre le 59ème et le 30ème jour avant votre séjour : 50% du montant total de votre séjour.
- Entre le 29ème et le 5ème jour avant votre séjour : 90% du montant total de votre séjour.
- Moins de 5 jours, le montant total du séjour.

Dans tous les cas, les frais de réservation ne sont pas remboursés.

Le camping le Perpetuum ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution du contrat conclu, en cas d'interruption ou d'indisponibilité du séjour, en cas de force majeure, de perturbation ou grève totale ou partielle notamment des services postaux et moyens de transports et/ ou communications, inondation, incendie et tout autre événement imprévisible.

- **En ce qui concerne l'équipement fournis**

- Réfrigérateur, vaisselle, micro-ondes et cafetière électrique dans tous les mobil homes
- Table et 6 chaises de jardin
- 3 à 5 couvertures et 4 à 6 oreillers par mobil home.
- Les vacanciers devront **prévoir les draps et les taies d'oreillers**. (sauf si location de draps)

Un inventaire est fourni à l'intérieur de chaque locatif.

Les tarifs incluent le gaz et l'électricité, vous avez en sus la taxe de séjour soit 0.55€ par jour et par personne.

Les visiteurs même invités par des campeurs devront se présenter à la réception et s'acquitter du droit de séjour.

Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping.

Conditions Générales des emplacements camping

Toute demande de commande passée sur le site Internet ou par courrier ou mail constitue la formation d'un contrat conclu à distance, et implique nécessairement l'acceptation, sans restriction ni réserve, de votre part, des présentes conditions. Si ces conditions venaient à ne pas être respectées par l'une des deux parties concluantes, le tribunal compétent pour gérer ce litige serait celui de Dordogne.

L'éco participation est de 0,20€/personne/nuit et la taxe de séjour de 0,55€ /nuit/personne majeure sont à rajouter au montant du séjour. Le montant de l'acompte est de 114€ + 14€ de frais de dossier, soit 128€. Dès réception du bulletin de réservation, le camping vous adressera une confirmation de réservation. Le solde sera à régler la veille de votre départ du camping.

Pour la réservation d'un emplacement (forfait solo, liberté, confort ou grand confort), les arrivées se font tous les jours à partir de 14h et les départs tous les jours avant 12h.

Pour la réservation d'un emplacement forfait Perpetuum, le solde du séjour sera à régler le jour de l'arrivée et une caution de 70€ sera demandée. La caution vous sera restituée à votre départ après état des lieux, sauf dégradation. Le nettoyage est à la charge du campeur. Si le campeur désire partir la nuit, l'état des lieux sera fait sans sa présence et la caution sera restituée la semaine suivante par courrier postal ou virement bancaire. En haute saison (du 1/7 au 31/8), Les arrivées se font les dimanches à partir 15h et les départs le dimanche avant 10h. En basse saison, arrivées et départs tous les jours, l'horaire peut s'adapter aux disponibilités.

L'accès aux emplacements pourrait être refusé en cas d'attitude perturbatrice de clients, contraire au calme et à la sérénité du site.

Les animaux sont autorisés sur les emplacements mais interdit à l'intérieur des mobile-homes.

- **Garanti Annulation**

Nous proposons l'assurance annulation comprise avec la carte FFCC (Fédération Française de camping et de caravaning) à souscrire directement auprès d'eux :

FFCC
78, rue de rivoli
75004 Paris

Tél : 01.42.72.84.08- mail : info@ffcc.fr ou via le lien suivant : <https://www.ffcc.fr/59/carte-de-membre>

- **Frais d'annulation sans garantie**

Si votre annulation intervient :

- Plus de 60 jours avant votre séjour 10% du montant total de votre séjour.
- Entre le 59ème et le 30ème jour avant votre séjour : 50% du montant total de votre séjour.
- Entre le 29ème et le 5ème jour avant votre séjour : 90% du montant total de votre séjour.
- Moins de 5 jours, le montant total du séjour.

Dans tous les cas, les frais de réservation ne sont pas remboursés.

Le camping le Perpetuum ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution du contrat conclu, en cas d'interruption ou d'indisponibilité du séjour, en cas de force majeure, de perturbation ou grève totale ou partielle notamment des services postaux et moyens de transports et/ ou communications, inondation, incendie et tout autre événement imprévisible.

Les visiteurs même invités par des campeurs devront se présenter à la réception et s'acquitter du droit de séjour.

Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping.